

## BILAN DU GARANT

Projet de centre de traitement  
des déchets ménagers à  
Romainville/Bobigny (93)

Concertation

« post concertation »

novembre 2018 - décembre 2019

Jacques ROUDIER

Désigné par la Commission nationale  
du débat public

Le 20 avril 2020



# SOMMAIRE

Introduction .....	4
I. Le projet et ses modalités de mise en oeuvre .....	5
I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet .....	5
I.2 La consistance du projet .....	5
II. Le cadre de la concertation et L'intervention du garant .....	8
II.1 Le cadre de la concertation post.....	8
II.1.1 Les engagements sur la poursuite du processus de concertation .....	8
II.1.2 Le calendrier de la concertation post.....	8
II.1.3 Les contraintes juridiques .....	9
II.1.4 Le périmètre de la concertation .....	9
II.2 Les actions du garant .....	10
II.3 Le comité de suivi du projet .....	10
III. Les actions de concertation entre novembre 2018 et décembre 2019 .....	11
III.1 Le site internet de la concertation .....	11
III.2 La lettre d'information du projet .....	11
III.3 Le Groupe citoyens .....	12
III.3.1 Sa mise en place et sa composition .....	12
III.3.2 Les actions conduites en 2019 .....	12
IV. Les principaux éléments abordés par le Groupe citoyens au cours de l'année 2019 .....	14
IV.1 La Maison du projet.....	14
IV.2 Des outils de sensibilisation au tri.....	15
IV.3 L'expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires .....	15
V. Les recommandations du garant .....	16

## INTRODUCTION

Le projet porté par le Sycotom de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93), a fait l'objet d'une concertation préalable avec garant, entre le 4 juillet et le 13 novembre 2017.

J'ai été le garant de cette concertation, nommé par la Commission Nationale du débat public, et j'ai présenté le bilan de cette concertation préalable devant la Commission le 6 décembre 2017.

Dans les décisions qu'elle a prises à cette même date, la CNDP a donné acte au garant de son bilan de la concertation préalable et m'a désigné comme « garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique », en demandant l'établissement d'un rapport annuel.

Le présent document, établi par le garant, constitue le bilan annuel de cette concertation « post concertation préalable », pour la période allant de décembre 2018 à fin décembre 2019.

# I. LE PROJET ET SES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

## I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un établissement public, qui regroupe 84 communes de Paris et de la proche couronne représentant près de 6 millions d'habitants. Il traite et valorise, pour le compte de ses membres, les déchets collectés sur leurs territoires.

Le Syctom n'a pas de compétences en matière de collecte qui, depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), relève des dix établissements publics territoriaux (EPT), créés au 1er janvier 2016, ainsi que de la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand parc. Le Syctom intervient en aval, sur le traitement des déchets collectés, même s'il met en œuvre une politique d'incitation et d'accompagnement des actions des EPT en matière d'amélioration de la collecte.

En 2018, le Syctom a reçu 2,3 millions de tonnes de déchets dans ses installations de tri et de traitement, ce qui en fait l'entité française la plus importante dans son activité et une des toutes premières d'Europe.

## I.2 La consistance du projet

Il existe sur le site de Romainville des installations de traitement des déchets ménagers depuis la fin du XIXème siècle. Le centre de tri des collectes sélectives multi matériaux actuel a été construit, dans sa version initiale, en 1993. Les travaux les plus récents sont intervenus en 2015, avec la rénovation de la chaîne de tri.

Le centre de Romainville comporte plusieurs installations aux fonctions distinctes :

- un **centre de tri des produits des collectes sélectives** (multi matériaux : papiers et cartons, emballages plastiques, emballages métalliques) pouvant réceptionner 45 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives (42 600 tonnes réceptionnées en 2016) ;
- un **centre de transfert des ordures ménagères résiduelles** (OMR), pouvant recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an (373 000 tonnes réceptionnés en 2016) ;
- une **déchèterie**, accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom et qui a réceptionné 6 500 tonnes en 2016.

Ce sont donc près de 20% des quantités traitées par le Syctom qui transitent par le centre de Romainville. Le bassin versant qui l'alimente est constitué par :

- 9 communes de Seine-Saint-Denis<sup>1</sup> et toute ou partie des arrondissements de l'est de Paris pour le centre de tri, soit près de 1,3 millions d'habitants en 2015 ;
- 17 communes de Seine-Saint-Denis<sup>2</sup> et tout ou partie des 19ème et 20ème arrondissements de Paris pour le centre de transfert, soit plus de 1,3 millions d'habitants en 2015.

---

<sup>1</sup> Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

<sup>2</sup> Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, appartenant aux trois Etablissements Publics Territoriaux de la métropole du Grand Paris que sont Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est.

L'ancienneté et la vétusté des installations de Romainville comme l'évolution des besoins posent au Sycotom la question de sa **transformation pour les quarante ans qui viennent**.

Le Sycotom développe son projet de rénovation complète du centre de Romainville avec les objectifs suivants :

- répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien, dans une logique d'installation de proximité, de réduction de l'impact écologique et d'économie circulaire ;
- s'inscrire dans l'évolution réglementaire, et notamment dans l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de diminution de 50 % du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et de généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- assurer l'intégration urbaine et architecturale du centre dans son environnement en pleine mutation.

A l'issue de la concertation préalable conduite en 2017, le Comité syndical, instance décisionnelle du Sycotom où siègent toutes les collectivités membres, a confirmé, dans sa séance du 21 décembre 2017, son intention de poursuivre le projet et a arrêté, un certain nombre de décisions portant sur :

- la consistance technique du projet ;
- les modalités de poursuite de l'information et de la concertation avec le public et les parties prenantes.

Il a été notamment retenu un projet de modernisation du site avec optimisation de la logistique : les installations seraient conçues pour permettre la réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles et aussi pour permettre la préparation d'une partie du flux d'OMR par séchage, leur conditionnement et la constitution d'un stock tampon avant transfert.

L'encadré qui suit résume les caractéristiques du projet dont le Sycotom poursuit le développement.

## Les caractéristiques essentielles du projet objet de la concertation

- \* Un **centre de tri des collectes sélectives**, dont la capacité passerait de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes.
- \* Une **déchèterie**, dont la capacité serait portée à 15 000 tonnes et qui serait accompagnée d'une **ressourcerie**.
- \* Une installation d'**accueil et de préparation des biodéchets**, d'une capacité de 40 000 tonnes.
- \* Une installation pour les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, d'une capacité de 350 000 tonnes, comportant des installations de séchage naturel d'une grande partie des flux avant mise en balle et une capacité de stockage tampon de l'ordre de 10 000 tonnes sur le site.

Dans tous les cas, la majorité des flux sortant du site de Romainville ferait l'objet d'un **acheminement par voie fluviale**.

L'estimation du coût du projet présenté à la concertation se situait dans une fourchette entre 260 et 290 M€ HT (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus) ; il a été réévalué par le maître d'ouvrage à 350 M€, pour tenir compte du coût des éléments nouveaux intégrés au terme de la concertation préalable, notamment la couverture du chemin de halage actée par le Sycotom afin de sécuriser ses usagers et les dispositions d'intégration urbaine évoquées avec les acteurs du territoire.

Le nombre d'emplois permanents sur le site serait de 164 emplois, contre 119 actuellement.

## II. LE CADRE DE LA CONCERTATION ET L'INTERVENTION DU GARANT

### II.1 Le cadre de la concertation post

#### II.1.1 Les engagements sur la poursuite du processus de concertation

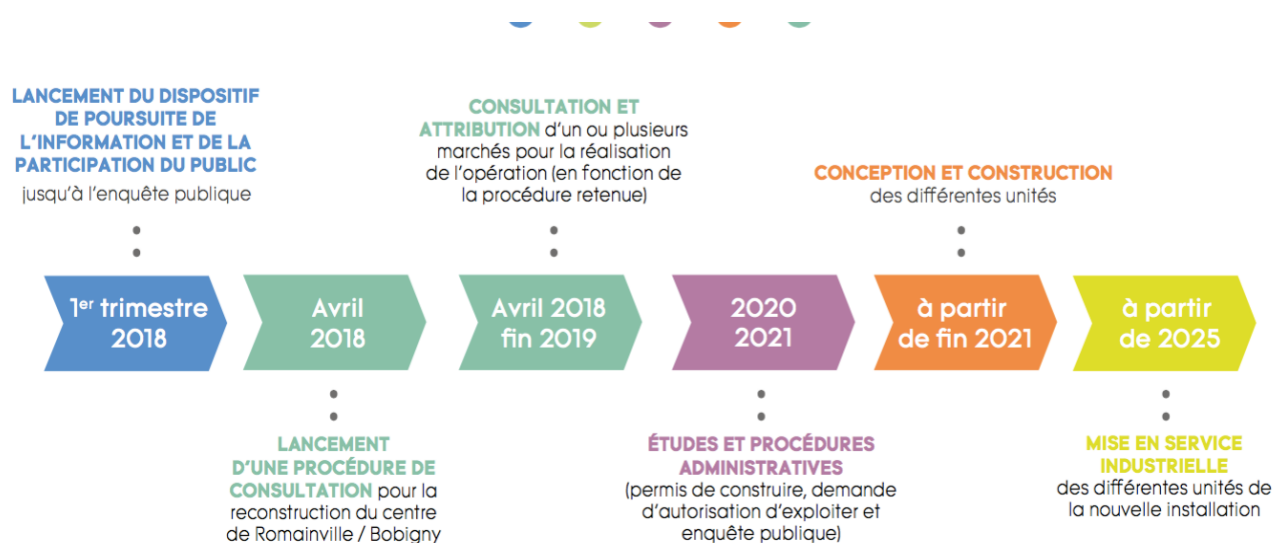
Pour la poursuite de la concertation avec le public demandée par le code de l'environnement et faisant l'objet d'un accompagnement par un garant désigné par la CNDP, le Comité syndical du Sycotom a retenu :

- le maintien du comité de suivi ;
- le maintien du site internet ;
- la mise en place d'un Groupe citoyens ;
- le maintien du dispositif général de communication.

Il a également précisé que ce dispositif de concertation devra s'inscrire « dans le respect de la procédure de consultation des entreprises, des procédures administratives et de la sécurisation juridique du projet ».

#### II.1.2 Le calendrier de la concertation post

Le déroulement des procédures pour le choix de l'entreprise et des études diverses conduit à une période relativement longue avant que n'intervienne l'enquête publique sur le projet, initialement envisagée en 2021.



#### Calendrier général du projet

Trois phases peuvent être distinguées dans les échanges avec le public conduits à la fin de l'année 2017 et au cours des années suivantes :

- une phase d'information sur les décisions prises par le Sycotom en décembre 2017 sur la consistance donnée au projet ;



- une phase de concertation, durant la période précédant le lancement de l'appel d'offre, portant principalement sur les dispositions à inscrire au cahier des charges de cet appel d'offres, notamment en termes environnementaux ou architecturaux et urbanistiques ;
- une phase de concertation après le lancement de l'appel d'offre pour l'attribution du marché public global de performances portant sur la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du centre : cette phase concerne nécessairement des points plus périphériques au projet du fait des contraintes procédurales (cf. II.1.3 II.1.3 ci-dessous).

### **II.1.3 Les contraintes juridiques**

Le maître d'ouvrage a fait le choix d'un marché public global de performance d'une durée de quatorze ans portant sur la conception, la reconstruction, l'exploitation et la maintenance du centre, marché qui sera attribué à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif.

Le lancement de la procédure de consultation est intervenu en avril 2018. L'attribution de ce marché était initialement envisagée avant la fin de l'année 2019.

A l'issue d'une réunion du Comité syndical initialement prévue le 17 décembre et reportée au 6 janvier 2020, le Président du Sycotom a indiqué « qu'il ne pouvait engager un tel investissement s'accompagnant de frais d'exploitation importants alors qu'il ne serait plus en charge du Sycotom dans quelques mois. »<sup>3</sup> C'est donc le nouveau Comité syndical, constitué à l'issue des élections municipales de 2020 qui devra statuer.

Compte tenu des circonstances, la décision ne pourra pas intervenir avant la fin de l'année 2020, le temps de mettre en place la nouvelle instance de décision.

Le cadre légal qui est celui du dialogue compétitif comporte des obligations strictes de confidentialité propres au droit de la commande publique : elles interdisent toute communication publique sur le projet et les éléments venant en discussion entre le maître d'ouvrage et les entreprises candidates, et restreignent donc fortement, depuis avril 2018, les possibilités d'information et de concertation avec le public.

### **II.1.4 Le périmètre de la concertation**

Durant la période, l'effort d'information et de concertation a porté essentiellement sur tout ou partie des neuf communes de l'EPT Est Ensemble<sup>4</sup>, dans une approche privilégiant les échanges avec les riverains du projet, dès lors que les thématiques abordées étaient plus sur l'avancement, les impacts et l'accompagnement du projet que sur ses fonctions et son opportunité.

---

<sup>3</sup> Voir communiqué de presse du Sycotom [https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/communiques\\_de\\_presse/CP-Romainville08012020.pdf](https://www.sycotom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/communiques_de_presse/CP-Romainville08012020.pdf)

<sup>4</sup> Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville

## II.2 Les actions du garant

J'ai rempli cette mission de garant de la concertation conduite par le Sycotom en conservant la même attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient. A ce titre, j'ai maintenu l'adresse électronique spécifique<sup>5</sup>, que j'avais mise en place lors de la concertation préalable.

L'architecture générale du dispositif de concertation, les thèmes abordés dans les diverses manifestations et leurs modalités d'organisation ont été discutés au préalable avec le maître d'ouvrage et ses conseils, avec lesquels j'ai eu des échanges réguliers, et ont reçu mon accord.

Je me suis attaché à la mise en ligne sur le site internet de la concertation (cf. III.1) des documents utilisés ou des présentations faites lors des diverses actions de concertations conduites par le Sycotom ainsi que des comptes rendus ou restitutions établis après les séances.

## II.3 Le comité de suivi du projet

Un **comité de suivi** du projet a été mis en place par le maître d'ouvrage en tant qu'instance de pilotage de la concertation. Il est composé de 24 membres<sup>6</sup> regroupant, dans un collège, 13 élus des territoires du bassin versant du site et, dans un collège d'acteurs de 11 membres, les représentants des services de l'Etat, des associations, de l'exploitant, des institutions partenaires et des personnels.

Le comité de suivi ayant été consulté sur le cahier des charges pour la consultation des entreprises, le maître d'ouvrage n'a pas réuni cette instance durant la période, tant que la procédure de choix d'entreprise n'était pas arrivée à son terme.

---

<sup>5</sup> [garant.romainville@gmail.com](mailto:garant.romainville@gmail.com)

<sup>6</sup> Pour la composition détaillée, voir <http://projet-romainville-bobigny.sycotom.fr/wp-content/uploads/2017/09/MEMBRES-COMITE-DE-SUIVI-V2.pdf>

### III. LES ACTIONS DE CONCERTATION ENTRE NOVEMBRE 2018 ET DECEMBRE 2019

La procédure d'appel d'offre en cours, qui interdit toute communication publique sur le projet et les éléments venant en discussion entre le maître d'ouvrage et les entreprises candidates, pose des limites fortes aux actions de concertation qui ont été conduites sur la période.

Il n'y a pas eu de campagne de communication, que ce soit via les canaux de presse locale ou spécialisée, y compris un peu de publipédagogie ou les bulletins municipaux des communes autour du projet.

Il n'y a pas eu non plus de rencontres de terrain menée par les équipes du Sycatom autour du projet et, plus largement, des politiques d'amélioration du geste de tri ou de lutte pour la réduction des volumes de déchets ménagers produits.

L'essentiel des actions ont donc consisté en des réunions régulières du Groupe citoyens et leur restitution sur le site internet de la concertation.

#### III.1 Le site internet de la concertation

Le maître d'ouvrage a créé un site internet particulier dédié au projet de Romainville<sup>7</sup>, structuré en trois parties :

- le projet ;
- dialogue et information ;
- exprimez-vous.

Le site internet comporte donc les informations à la fois sur le projet, sur ses étapes et sur les événements de la concertation ; il comporte également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage.

Cette dernière partie, qui avait été fermée à la fin de la concertation préalable, a été réouverte le 22 décembre 2017 et est restée ouverte depuis lors.

Le garant s'est attaché à ce que le site internet serve de lieu de recueil systématique de l'ensemble des échanges intervenus dans le cadre de la concertation, notamment des travaux du Groupe citoyens.

**Aucune question ou contribution** n'a été déposée sur le site au cours de la période ; **dix documents** et **quatre articles** ont été mis en ligne.

Sur la période de concertation, le site a été visité par **1 232 personnes différentes**, pour un total de **4 302 pages vues**.

#### III.2 La lettre d'information du projet

Une seule lettre d'information a été publiée en janvier 2019, donnant des indications sur les premiers travaux du Groupe citoyens au cours de l'année 2018 ainsi que sur le dispositif de poursuite de la concertation publique.

---

<sup>7</sup> <http://projet-romainville-bobigny.sycatom.fr/>

Outre la diffusion par voie électronique, elle a été boîtée aux habitants des communes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin, et mis à disposition des habitants des autres communes du bassin versant, soit une diffusion à 100 000 exemplaires.

### III.3 Le Groupe citoyens

Cette initiative du maître d'ouvrage a constitué la partie la plus vivante et la plus productive du dispositif de concertation, durant la période. Elle répond à l'objectif de faire s'exprimer les habitants du territoire le plus proche de l'installation projetée sur le projet et surtout sur son accompagnement durant la construction comme durant la période d'exploitation.

C'est donc une contribution active, fruit d'un travail collectif et interactif, qui est demandé aux membres du groupe.

#### III.3.1 Sa mise en place et sa composition

L'objectif que le maître d'ouvrage avait donné à son conseil était de constituer un groupe d'une quarantaine de personnes habitant dans les quelques communes les plus proches du centre et prêtes à accompagner le projet en participant sur une assez longue période –au moins jusqu'à l'enquête publique et probablement au-delà – à des rencontres régulières d'échanges et de travail collectif sur le projet, dans toutes ses dimensions.

Pour donner à ce Groupe citoyens son identité et son autonomie par rapport aux autres instances de rencontre ou de décision liées au projet, il était attendu que les membres de ce groupe aient une expertise d'usage du territoire mais pas nécessairement d'expérience particulière ni sur les déchets ni sur la concertation publique.

Un processus de recrutement par appel téléphonique, malgré près 900 contacts, n'a pas suffi pour constituer le groupe. Il a dû être complété par des contacts directs avec des personnes ayant manifesté de l'intérêt pour le projet, par un dispositif d'appel à volontaires sur le site de la concertation et par l'intermédiaire de diverses structures (associations locales, conseils de quartier ...) et même par deux permanences de terrain à Pantin et à Noisy-le-Sec.

Finalement et après quelques variations – plus d'entrées que de départs – le Groupe citoyens mis en place en 2018 comportait 38 membres, dont 10 participants à des associations locales, avec la répartition suivante :

- 20 femmes et 18 hommes ;
- 7 habitants de Romainville, 9 de Pantin, 16 de Bobigny et 6 de Noisy-le-Sec.

Ce groupe a un peu évolué au cours de l'année 2019, avec 14 départs et 4 arrivées ; il comporte, à la fin de 2019, **28 membres**, dont 4 participants à des associations locales :

- 17 femmes et 11 hommes ;
- 6 habitants de Romainville, 7 de Pantin, 10 de Bobigny et 5 de Noisy-le-Sec.

#### III.3.2 Les actions conduites en 2019

Huit séances de travail de groupe ont été programmées entre novembre 2018 et décembre 2019 et sept seulement ont pu être tenues, compte tenu des perturbations de la fin de l'année 2019. Elles ont abordé quatre thématiques, chacune étant traitée au cours de deux séances successives :

- la Maison du projet - de la conception à l'animation : rencontres n° 5 et 6, le 27 novembre 2018 (15 participants) et le 11 décembre 2018 (16 participants) ;

- le prototypage d’outils de sensibilisations au tri : rencontres n° 7 et 8, le 19 février 2019 (19 participants) et le 26 mars 2019 (25 participants) ;
- retours sur l’expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires à Romainville : rencontres n° 9 et 10, le 11 juin 2019 (12 participants) et le 18 juin 2019 (17 participants) ;
- « comment devenir un ambassadeur du tri ? » : rencontre n° 11 le 26 novembre 2019 (15 participants) ; la rencontre n°12 prévue en décembre a été reportée *sine die*.

Ces séances, d’une durée d’un peu plus de trois heures, se tiennent en fin de soirée (19h - 21h30), un jour de semaine. Elles sont conduites avec très peu de présentations et beaucoup de temps d’échanges et de travail en petit groupe, chaque groupe ayant un animateur appartenant au conseil du maître d’ouvrage.

L’expérience a montré la nécessité de séances pas trop longues, avec des ordres du jour pas trop chargés afin de disposer d’un temps de restitution collective suffisant, qui évite que la restitution soit le seul fait des animateurs, à partir de ce qu’ils ont entendu et collecté.

Le Sycotom a enfin donné l’opportunité aux membres du Groupe citoyens qui ne l’avaient pas encore fait, de connaître le centre de Romainville, à l’occasion d’une visite organisée le 15 octobre 2019.

### **Les chiffres clés de la concertation au cours de la période**

- Un **site internet dédié** : **1232 visiteurs uniques**
- Une **année blanche pour la participation directe du grand public**
- Un **Groupe citoyens sollicité et actif** : **une trentaine de membres ; sept sessions de travail avec, en moyenne, 18 participants ; de nombreuses productions**

## IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES PAR LE GROUPE CITOYENS AU COURS DE L'ANNEE 2019

Compte tenu des contraintes, notamment juridiques, précédemment rappelées, les travaux du Groupe citoyens se sont concentrés sur des dispositions d'accompagnement du projet, pendant sa construction et son exploitation.

Trois aspects ont été complètement traités au cours de l'année 2019 :

- la Maison du projet - de la conception à l'animation ;
- le prototypage d'outils de sensibilisations au tri ;
- les retours sur l'expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires à Romainville

Un quatrième thème - comment favoriser les comportements de tri et devenir un ambassadeur du tri ? - a été engagé au quatrième trimestre de l'année 2019 mais non complètement traité.

### IV.1 La Maison du projet

Il était demandé, au Groupe citoyen, au cours de deux séances, de proposer une maquette et des animations pour la Maison du projet, que le Syctom prévoit de mettre en place et d'ouvrir au public dès le début de travaux. Pour accompagner la réalisation par tranches de la transformation d'un site qui resterait en exploitation, la Maison du projet devrait être assez facilement déplaçable et adaptable.

A partir d'un travail en trois sous-groupes, le groupe a convergé vers un plan d'aménagement consensuel utilisant à la fois un espace extérieur et un espace couvert ; la Maison du projet comporterait des box d'activités pédagogiques et un mur participatif entourant un espace central libre pour des activités temporaires.

La Maison doit permettre ainsi à ceux qui la visitent de s'informer, de s'exprimer et de s'y livrer à des activités plus collectives.

Les participants ont insisté sur plusieurs éléments à mettre en œuvre dans cette Maison du projet :

- une construction en matériaux recyclés, avec des couleurs et une signalétique qui la rendent facilement identifiable ;
- la présence d'un animateur du Syctom pour accueillir, renseigner, aiguiller les visiteurs et entretenir convivialité et échanges entre eux ;
- un espace ludique et participatif, qui permette de sensibiliser le visiteur à son rôle dans la gestion des déchets ménagers ;
- un parcours, avec les moyens media adaptés, pour donner à voir le chantier et son avancement.

Le groupe a également insisté sur le bon équilibre à assurer, pour bien sensibiliser les visiteurs à toutes les dimensions du tri, entre les moyens numériques (lunettes de visualisation 3D par exemple) et les éléments réels et concrets proposés à la manipulation des visiteurs.

## IV.2 Des outils de sensibilisation au tri

Le programme des deux séances suivantes était de demander au groupe d'imaginer et de prototyper les outils d'activités pédagogiques à mettre en place dans la partie de la Maison du projet qui leur est dévolue. Ces outils pédagogiques doivent avoir pour objectif de renforcer la sensibilisation et la maîtrise de l'acte de tri de ceux qui y jouent.

Au terme de travaux en ateliers menés durant deux séances, trois jeux ont été élaborés :

- un **jeu de cartes « Vis ma vie de déchet »**, autour de la durée de décomposition naturelle des différents types de déchets, en fonction de leur nature ;
- un « **arbre de vœux pour la planète** », sur lequel chaque participant peut échanger un souhait ou un engagement personnel, qu'il a inscrit sur un ruban, contre un vœu déposé par un joueur précédent ;
- un « **atelier de réemploi et de transformation** », convivial et participatif, dans lequel des objets apportés peuvent être réparés ou transformés pour trouver une nouvelle vie.

## IV.3 L'expérimentation de la collecte séparée des déchets alimentaires

Une expérimentation de collecte séparée de déchets alimentaires est en cours depuis deux 2017 sur la commune de Romainville, dans le quartier de Bas-Pays. Trois lieux de pratique de cette collecte séparée avaient été sélectionnés par le Sycotom :

- le self du personnel d'un traiteur coopératif ;
- une cantine scolaire ;
- le marché du centre-ville.

En introduction de la séance, les pratiques mises en œuvre sur chacun de ces sites, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées ont été présentées par un acteur de chaque site.

Trois sous-groupes ont été constitué, un pour chaque site présenté.

Le travail en sous -groupe a porté sur deux points :

- construire une « **courbe d'expérience** » qui fasse apparaître les différentes étapes du geste de tri sur le site concerné et identifie celles dont le déroulement est le moins satisfaisant : à noter que les difficultés, dans les trois cas, apparaissent à la fin du processus, à un moment qui est crucial et où les acteurs concernés sont plutôt pressés de changer d'activité ;
- proposer des moyens, d'amélioration, qui se sont révélés essentiellement organisationnels.

En conclusion, le garant souligne l'implication forte des participants à chaque séance, l'imagination constructive dont ils font preuve et la qualité des propositions auxquelles ils parviennent.

## V. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Les pratiques d'information et de concertation avec le public mises en œuvre par le maître d'ouvrage au cours de l'année 2019 ont été marquées par les obligations de confidentialité liées à la procédure de consultation des entreprises et qui ont pesé durant la majeure partie de l'année 2019.

**Une fois le choix du groupement d'entreprises chargé de la construction et de l'exploitation des installations fait et le ou les contrats signés, le garant recommande au maître d'ouvrage de reprendre une politique de concertation plus ouverte vers l'ensemble des habitants du territoire.**

**Dans l'attente de ce choix, il recommande de continuer à faire vivre le Groupe citoyens.**

**Il insiste également sur l'importance de donner au Groupe citoyens, le moment venu, un retour sur la façon dont sont effectivement prises en compte les propositions qu'il a émises.**







Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)